



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT



NOTE AU PUBLIC

**GRANDE
RENCONTRE
TRIPARTITE**

SYNDICATS – GOUVERNEMENT – PATRONAT



«Conformément aux orientations du Président de la République, je tiendrai la première rencontre entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, le jeudi 27 février 2025, en vue d'assurer la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la Nation dans l'œuvre de redressement économique et financier du pays. Cette rencontre constituera le point de départ d'un dialogue inclusif, franc et patriotique».

C'est fait : le jeudi 27 février 2025, au Grand Théâtre national, le Premier Ministre Ousmane SONKO a présidé la Grande Rencontre Tripartite Syndicats-Gouvernement-Patronat. Le Premier Ministre a annoncé que cette rencontre est le point de départ des concertations avec les partenaires sociaux. Pour arriver sûrement à la signature, le 1er mai 2025, du Nouveau Pacte de Stabilité Sociale et Économique.

En réponse aux préoccupations des syndicats, Ousmane SONKO est revenu sur les motivations de la rencontre tripartite qu'il fallait bien préparer pour arriver à ce format inédit mais, précise-il, « le dialogue social n'a jamais été rompu avec les organisations syndicales ». « Il nous faut un sursaut en mettant en avant l'intérêt supérieur de la Nation. Rien de durable ne peut se faire sous la pression et les urgences », poursuit-il. Sous ce rapport, le Chef du Gouvernement recommande de refuser de se mettre la pression et le diktat des urgences qui ne mènent pas loin.

Le Premier Ministre invite à dialoguer, à travailler main dans la main, avec les partenaires sociaux, dans la vérité et la sincérité des engagements. Conscient de la nécessité d'avoir un secteur privé fort, il appelle à éviter la confrontation et d'aller vers des consensus forts. Il promet la transparence dans la gestion des finances et dans la conduite des politiques publiques pour bannir les mauvaises pratiques.

Auparavant, les ministres du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions, Abass FALL, des Finances et du Budget, Cheikh DIBA ont fait le point de la situation des négociations Syndicats-État et le contexte socio-économique du Sénégal dressé par l'audit de la gestion des finances publiques de 2019 à 2024, par l'IGF et par la Cour des Comptes dont le rapport a été publié le 12 février 2025.



Abass FALL, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions :

«*Sans stabilité sociale, il ne peut pas y avoir de production, ni de développement*»

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions, M. Abass FALL, a rappelé l'objectif de la rencontre qui vise à aboutir à un nouveau Pacte de stabilité sociale, grâce à un dialogue constructif, basé sur la vérité. « Sans stabilité sociale, il ne peut pas y avoir de production. Et s'il ne peut pas y avoir de production, il ne peut pas y avoir de développement », a-t-il précisé.

Le Ministre du Travail est revenu sur le Pacte de stabilité sociale signé en 2014, qui a permis quelques avancées notoires en termes de prise en charge des revendications syndicales. À titre d'exemple, il a cité la signature de plusieurs conventions collectives, l'institution d'élections pour la représentativité syndicale, la subvention annuelle de 300 millions francs CFA allouée aux centrales syndicales les plus représentatives, l'institution du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), etc. Il a aussi souligné la mise en œuvre de mesures à fort impact social. C'est le cas de la retraite à 60 ans dans le secteur privé, la pension de retraite minimale, l'institution de la politique de santé au Travail, la protection de la maternité, la revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du Salaire minimum agricole garanti (SMAG), entre autres acquis.

Mais en dépit de ces performances, plusieurs manquements ont été relevés. Des insuffisances que le Ministre Abass FALL a présentées comme des défis pour l'actuel régime. Parmi ces lacunes, l'autorité a mentionné, d'une part, un défaut de vulgarisation et d'appropriation du Pacte de stabilité sociale de 2014 et, d'autre part, un faible financement et un faible niveau de fonctionnement des organes du Pacte que sont le Conseil d'orientation stratégique, le Comité technique et le Secrétariat exécutif.

Pour finir, le Ministre du Travail a demandé à tous les acteurs de faire preuve de patriotisme pour travailler ensemble vers une seule direction, celle de développer le Sénégal pour les générations à venir.



Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget :

«Le Sénégal dans un environnement d'incertitudes avec une marge budgétaire limitée»

Le Ministre des Finances et du Budget, Cheikh DIBA, a rappelé le contexte économique et financier du Sénégal, partant du Rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur l'audit des finances publiques en septembre 2024. Les révélations de l'IGF sur des manquements dans l'exécution du Budget ont été confortées par le Rapport de la Cour des Comptes sur la gestion 2019-2024, publié le 12 février 2025. La certification faite par la Cour des Comptes a constaté une absence de lisibilité sur nos dépenses publiques, des manquements dans la comptabilisation des ressources internes liée à la gestion de la trésorerie nationale, une importante dette contractée hors circuit bancaire. Il souligne : « Nous faisons face à un contexte particulier où les défis assaillent l'environnement sous-régional, régional et international. » Ce qui plonge le Sénégal dans un environnement d'incertitudes avec une marge budgétaire limitée qui « nous oblige à être prudents sur les mesures à incidences financières à prendre. En attendant 2027, période à laquelle le Sénégal arrivera à se stabiliser après l'application des mesures correctives et des réformes qui seront apportées.



Olivier BOUCAL, Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public :

«Les points inscrits dans les protocoles ont fait l'objet d'une mise en œuvre»

Le Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public, Olivier BOUCAL, a axé son intervention sur trois points principaux : l'animation du dialogue dans le secteur public, le niveau d'exécution des protocoles d'accord signés en 2022 et les revendications nouvelles des centrales syndicales.

Sur l'animation du dialogue dans le secteur public, le Ministre a rappelé que des réunions ont été régulièrement tenues, suivant les instructions du Président de la République. Les actions vont des réunions techniques avec les Ministères sectoriels impliqués, à la redynamisation de la Cellule du dialogue au sein du Ministère de la Fonction publique, à travers la nomination d'un coordonnateur, jusqu'aux réunions avec des Comités de suivi.

Le Ministre a listé les trois accords signés en 2022 :

- 1. Protocole d'accord avec les syndicats d'enseignants représentatifs (26 février 2022)**
- 2. Protocole d'accord avec les syndicats du secteur de la Santé (10 mai 2022)**
- 3. Protocole d'accord avec le syndicat du secteur primaire (1er décembre 2022)**

Pour le niveau d'exécution, il a précisé que l'ensemble des points inscrits dans ces protocoles ont fait l'objet d'une mise en œuvre.

Le Ministre a également fait le point sur les revendications nouvelles qui touchent plusieurs domaines du service public : le secteur primaire, l'Éducation, l'Enseignement supérieur, la Santé et la Justice.

La prise en charge de certaines revendications, dans divers secteurs d'activités, s'établit comme suit :

- **Respect des libertés syndicales et protection des droits des travailleurs**

La réintégration des travailleurs licenciés au niveau de certaines structures de l'État reste l'une des doléances des organisations syndicales en lien avec ce point. Le Gouvernement, après avoir précisé qu'un licenciement est jugé abusif par le tribunal du travail et que l'obligation de réintégration ne vaut que pour le délégué du personnel dont le licenciement est refusé par l'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS), a informé que si l'intervention de ce dernier suffit à faire reconsidérer la décision de l'employeur, les instructions utiles seront données aux services compétents.

En ce qui concerne l'organisation des élections de délégués du personnel à la SEN'EAU, au Port Autonome de Dakar et aux Ciments Du Sahel par exemple, des instructions ont été données pour que la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS) demande à l'Inspection régionale du travail et de la Sécurité sociale (IRTSS) de Dakar et de Thiès de veiller à ce que ces entreprises organisent des élections de délégués du personnel, conformément à la réglementation en vigueur.

Sur la question du paiement des salaires échus à la Croix-Rouge sénégalaise et à la Sn La Poste, le travail est en cours pour trouver une solution définitive. La dimension structurelle des difficultés rencontrées impose notamment une implication du Ministère de la Santé et de l'Action sociale et du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique.

Pour ce qui est de la suppression des équivalences sur la durée légale du travail, le Ministère du Travail a marqué son accord et un projet d'arrêté, déjà disponible dans ce sens.

- **Défense de l'emploi et sauvegarde de l'outil de travail**

Deux principaux sous-points, en rapport avec la défense de l'emploi et la sauvegarde de l'outil de travail, ont fait l'objet de traitement de la part du Gouvernement. Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre effective du plan de restructuration de la Sn La Poste. En effet, cette question est évoquée depuis plusieurs années et les hautes autorités y sont sensibles.

- **Respect des accords signés**

Le respect des accords signés figure au centre des préoccupations des centrales syndicales. Voici quelques points traités par le Gouvernement :

Refonte du statut des agents décisionnaires :

Le point fait l'objet de discussions entre le Ministère de la Fonction Publique et du Renouveau des Services Publics et les syndicats d'enseignants avec :

- Le projet de décret modifiant le décret 74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non-fonctionnaires de l'État ;

- Le projet de décret modifiant le décret n°2006-392 du 27 avril 2006, portant statut particulier du cadre des fonctionnaires. Les textes sont disponibles et ont été partagés et approuvés par les syndicats le 14 janvier 2025.
- Le projet de décret modifiant le décret n°2006-392 du 27 avril 2006, portant statut particulier du cadre des fonctionnaires. Les textes sont disponibles et ont été partagés et approuvés par les syndicats le 14 janvier 2025.

Revalorisation des salaires des agents des collectivités territoriales :

Après s'être penché sur la proposition faite par l'intersyndicale pour une sortie de crise, lors d'une réunion technique tenue au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du territoire (MUCTAT), le Comité a estimé qu'elle pourrait être acceptée sous la condition de quelques ajustements :

1. Sa mise en œuvre devra tenir compte de la position déjà dégagée par le MUCTAT laquelle les agents fonctionnaires sont les seuls véritables bénéficiaires de la revalorisation à la lumière des dispositions de l'article 29 de la loi 2011-08 du 31 mars 2011. Sous ce rapport, le montant à allouer aux agents non fonctionnaires sera précisé dans l'accord comme une « mesure sociale » du Gouvernement ;
2. L'application globale de la revalorisation aux agents certifiés (1115) qui, outre leurs profils, ont accepté depuis plus de 10 ans d'intégrer la Fonction publique locale ; les montants pourraient varier de 80 000 à 300 000 FCFA selon les évaluations de la direction de la solde ;
3. Le paiement de la revalorisation aux agents non fonctionnaires certifiés (mesure dite sociale) sera échelonné ainsi qu'il suit : 60 000 FCFA en 2025, 70 000 en 2026, et 80 000 en 2027 ;
4. Les missions d'audit se tiendront avant les revalorisations pour attester de la présence effective des concernés. Le dernier trimestre de l'année 2024 sera mis à profit pour l'organisation de l'audit physique et la tenue des sessions des instances locales ;
5. La dotation d'une ligne budgétaire pour accompagner les collectivités à faibles revenus sur une période bien déterminée et selon des critères objectifs définis en relation avec les services compétents qui pourraient attester de cette situation ;
6. La gestion du stock des 9134 agents non certifiés est proposée afin d'en déterminer le sort : le CNFPLF sera invité à ouvrir, à partir de janvier 2025, une période de mise à jour des dossiers des concernés. Sous ce rapport, l'arrêté du Comité ad hoc sera revu pour réviser ses missions ;
7. La prise en compte, dans l'accord, de la mise en œuvre de certaines mesures d'accompagnement : le gel des recrutements, l'organisation des concours ; la révision du décret 2012-284 relatif aux agents non fonctionnaires ; le parachèvement de la mise en place de la Fonction publique locale ;

8. L'évaluation de l'impact financier de la mesure par la DSPL/MFB. De même, concernant la soutenabilité de la mesure, celle-ci dressera également une cartographie des collectivités selon leurs revenus ;
9. La signature d'un pacte de stabilité sur trois ans avec l'intersyndicale.

Harmonisation des salaires des agents de l'administration publique/secteur primaire et autres

Aux termes de l'accord du 1er décembre 2022 entre le Gouvernement et les syndicats du secteur primaire, les indemnités suivantes ont été consenties par le Gouvernement :

- hiérarchie A : 180 000
- hiérarchie B : 150 000
- hiérarchie C : 90 000
- hiérarchie D : 60 000

En outre, le comité chargé d'identifier les niches pour la mise en place d'un fonds commun s'est réuni et a transmis ses conclusions au Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Alignement des indemnités aux fonctionnaires en 2022 aux agents contractuels de la santé et ceux du secteur primaire

Pour le secteur de la Santé et de l'Action sociale, l'accord du 10 mai 2022 entre le Gouvernement et les syndicats du secteur de la Santé et de l'Action sociale et l'Avenant du 11 mai 2022 relatif au point portant sur le régime indemnitaire des personnels du cadre de la Santé publique et de l'Action sociale ainsi que celui du Travail social ont consacré des mesures de revalorisation :

- indemnité de logement échelonnée
- indemnité de risque
- indemnité de représentativité médicale et paramédicale : médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes
- prime de prudence des chauffeurs du secteur public de la Santé et de l'Action sociale.

Cependant, il subsiste un point d'incompréhension des acteurs sur le périmètre de mise en œuvre de l'indemnité.

Au-delà de ces aspects, plusieurs autres points relatifs aux revendications des centrales syndicales, qui nécessitent généralement plus d'explications, sont en cours de traitement.

• Amélioration du pouvoir d'achat

La question du pouvoir d'achat occupe également une place importante dans les revendications syndicales. Ainsi, parmi les points évoqués, figure notamment la baisse de la fiscalité sur les salaires. Un sujet qui requiert l'intervention du MFB et des plus Hautes Autorités.

Il y a, ensuite, la doléance relative à la diminution des tarifs de l'eau. En vue de trouver des solutions, une étude de révision de la structure tarifaire du sous-secteur urbain sera prochainement lancée. Cette étude examinera, entre autres pistes, la possibilité de réduire le prix de l'eau pour la tranche sociale, une mesure qui pourrait être facilitée

par la baisse attendue des coûts de l'énergie suite à la découverte de pétrole et de gaz. Enfin, il y a la diminution des tarifs de l'électricité qui relève de la compétence de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE).

● **Apurement du passif social :**

La revendication des centrales syndicales tourne notamment autour du règlement des droits des travailleurs des entreprises liquidées (SIAS, AMA-SENEGAL, SOTRAC, SIDEC, HAMO, etc.) Un point qui nécessite une évaluation des efforts d'apurement.

● **Renforcement de la Sécurité sociale des travailleurs**

Deux doléances résultent fondamentalement de ce point. Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence sociale (CS) sur les retraites ainsi que la valorisation des pensions et, d'autre part, de l'appui budgétaire pour rendre opérationnelle l'IPM des travailleurs non permanents. Sur la première revendication, il convient de noter que les conclusions de la 2ème CS ont été mises en œuvre pour la plupart. On peut en citer :

- L'IPRES a procédé à deux relèvements des plafonds de salaires soumis à cotisation :
 - 20% à effet du 1er janvier 2017
 - 20% à effet du 1er juin 2022
- L'IPRES a instauré, pour effet du 1er janvier 2018, une pension minimale égale à 98% du SMIG de 2016, au profit des pensionnés de droits directs. L'État n'a pas à ce jour reversé la contrepartie estimée à 5 milliards par année.
- Le délai de stage est fixé pour effet du 1er janvier 2017 à 10 ans ou 1000 points pour le RGR et 5 ans ou 500 points pour le REM
- Des textes portant création et fonctionnement du régime complémentaire ont été adoptés. D'autres réformes sont envisagées dans le nouveau Code de Sécurité sociale qui est, lui-même, une recommandation de la CS.

Quant au second sous-point, le Ministère du Travail portera le plaidoyer pour le soutien de l'IPM.



Moustapha SEGNANE, Représentant du Secteur de l'Éducation :

«Accompagner l'État pour redresser la situation économique du pays»

Se félicitant de l'appel au dialogue et à la concertation par le Gouvernement, Moustapha SEGNANE affirme la disposition du secteur de l'Éducation à accompagner l'État pour redresser la situation économique du pays.

Toutefois, il revendique le respect de la dignité de l'enseignant, à l'harmonisation du traitement salarial. Il souhaite :

- Un Comité de suivi des accords
- Une solution pour les « Franco-arabe » victimes d'un manque d'infrastructures
- L'effectivité du décret concernant les décisionnaires, combler le gap du personnel malgré le recrutement de 4000 instituteurs
- De meilleures conditions dans les Inspections qui manquent de moyens logistiques
- Bénéficier des habitats sociaux
- Des mesures particulières pour le bon fonctionnement des Daara modernes où tout manque presque



Mme Ndiémé SOW, représentante du SAES :

«Les veufs et les veuves des enseignants chercheurs sont réduits à une situation d'extrême pauvreté»

S'exprimant au nom du Syndicat autonome des Enseignants du supérieur (SAES), Madame Ndiémé SOW a démarré son intervention par une question : « Est-ce qu'on est en train de nous demander de souscrire à un Pacte social sur la tombe de nos camarades ? »

En effet, la représentante du SAES n'a axé son intervention que sur un seul point, à savoir la situation des veufs et des veuves des enseignants chercheurs. « Les veufs et les veuves des enseignants chercheurs sont réduits à une situation d'extrême pauvreté », a-t-elle déclaré.

Pour Mme Ndiémé SOW, son syndicat a choisi de ne pas parler des autres revendications qui ont été scellées dans un accord signé depuis le 6 janvier 2023. Un accord qui concerne plusieurs points, allant des « insuffisances budgétaires », à la question des « chantiers », en passant par les « problèmes de foncier », les « logements des enseignants », etc.

Malgré l'importance de tous ces aspects, le SAES, par la voix de Mme Ndiémé SOW, a préféré mettre en relief « les souffrances des veufs et des veuves » des Enseignants chercheurs. Doléance qu'ils ont soumise au Premier Ministre et à son Gouvernement.



Mballo Dia THIAM, Représentant des syndicats de la Santé et de l'action sociale

Mballo Dia THIAM s'est focalisé sur les principales revendications que portent les organisations qu'il représente. C'est ainsi qu'il a mis en évidence la question de l'application des accords signés. Selon M. THIAM, depuis le 22 mai 2022, des accords ont été signés et, jusqu'à présent, il y a des points en suspens.

Il précise que si ses camarades sont dans la rue, c'est parce que sur la question de l'augmentation des salaires, il y a une catégorie considérée comme des agents non cadres de la santé, qui sont dans les établissements publics de santé, pour la plupart, qui n'ont pas perçu le moindre sou depuis fin mai 2022. C'est le même sort pour ses collègues des Collectivités territoriales qui n'ont rien perçu depuis fin mai 2022.

Au sujet des carrières, M. Mballo Dia THIAM a souligné qu'il y a des décrets en souffrance au Secrétariat général du Gouvernement. Des textes qui concernent « des points comme le passage des écoles de formation au système LMD, les préoccupations relatives aux écoles d'ingénieurs », entre autres. « Nous avons appris que le décret devant faire passer les techniciens supérieurs à la hiérarchie A a été examiné en comité technique. Ce qui est une excellente chose », s'est-il félicité. Avant d'insister sur le problème des agents du projet ISMEA, le recrutement massif des agents pour le secteur de la Santé, la question des catégories, etc.

Dr Mamadou Demba NDOUR, SG SAMES :

« Réparer la grande injustice subie par les médecins dans la grille indemnitaire qui leur est appliquée »



Rappelant que « être médecin, c'est 25 ans d'investissement, il appelle à réparer la grande injustice que subissent les médecins dans la grille indemnitaire qui leur est appliquée et remet les revendications sur la table des négociations :

- Recrutement dans la fonction publique des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes en chômage, communautaire, contractuels des hôpitaux et des collectivités territoriales.
- Revalorisation de la pension de retraite des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes
- Correction définitive des inégalités et injustices relatives aux régimes indemnitaires que subit le corps médical.
- Règlement définitif de la lancinante question du statut des médecins en spécialisation et des internes des hôpitaux.

- Construction d'hôpitaux de niveau II dans tous les départements pour rapprocher les soins aux populations
- Gestion démocratique des ressources humaines
- L'effectivité du reclassement des techniciens supérieurs de santé à leurs nouveaux corps d'accueil ;
- Le prolongement de l'âge de la retraite à 65 ans pour les agents de santé
- Indemnités de représentation médicale : paiement des ayants droits et rappel des montants dus aux contractuels du MSAS aux agents de l'ACMU, des collectivités territoriales et de la PNA à compter du 1er avril 2018
- Le relèvement de l'âge de la retraite à 68 ans pour les médecins



Cheikh DIOP, SG CNTS /FC : **« L'arme de la revendication pour le progrès social »**

Le Secrétaire général de la CNTS/FC, Cheikh DIOP, campe une situation de « Dialogue social de restitution avec le non-respect des accords signés ». S'agissant toujours du passif social non apuré, il déplore que de nombreuses entreprises du secteur public fermées ne soient pas liquidées à l'image de la SIAS, AMA Sénégal et la SOTRAC...

Il dénonce « la violation de la législation sociale aux Ciments du Sahel, à Dakar Dem Dikk », fustige « l'insécurité de l'emploi devenue récurrente dans la fonction publique ». Par conséquent, il engage le combat du progrès social car le mouvement syndical sénégalais n'utilise comme arme que la revendication et rien d'autre. « Monsieur le Premier Ministre, augmentez nos salaires, rectifiez et améliorez nos conditions de travail pour le triomphe de nos revendications : le progrès social », a conclu Cheikh DIOP.



Mody GUIRO, Secrétaire général de la CNTS :

« Une paix sociale durable et pérenne ne peut être fondée que sur la base la justice sociale »

La CNTS, par le biais de son Secrétaire général, Mody GUIRO, attend l'ouverture dans les meilleurs délais des négociations car, selon lui, on assiste à une « remise en cause des acquis sociaux et à une violation de la

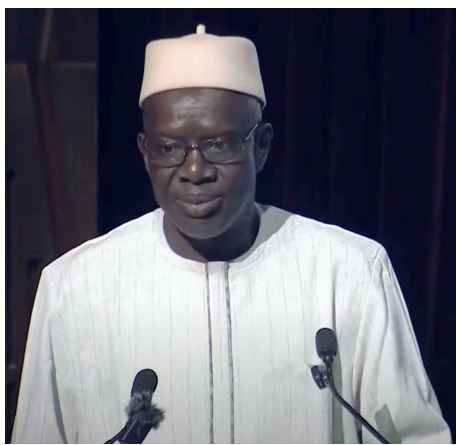
Port autonome de Dakar, au Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines, dans les Universités, au Commissariat à la sécurité alimentaire, à la CDC, au Grand Théâtre... « Si la rencontre s'inscrit dans la dynamique de recherche de solutions pour l'apaisement du climat social, nous exigeons un engagement de tous les partenaires sociaux à créer les conditions d'un règlement définitif des points contenus dans les plateformes des syndicats », déclare Mody GUIRO, non sans évoquer la nécessité de dialoguer. Paraphrasant le préambule de l'OIT, il cite : « Une paix sociale durable et pérenne ne

peut être fondée que sur la base la justice sociale.»

Le Secrétaire général de la CNTS soumet, à nouveau, les revendications présentées à l'ancien régime :

- La revalorisation du salaire des travailleurs des Collectivités territoriales
- La révision des statuts des agents décisionnaires
- L'harmonisation des agents de l'administration publique et du secteur primaire
- Le rétablissement de l'accord d'entreprise à la RTS
- L'alignement des indemnités allouées aux fonctionnaires de 2022 aux agents contractuels de la santé et ceux du secteur primaire
- Le respect des accords signés avec le SAES le 6 janvier 2023
- La relance du Chemin de fer
- Le règlement de la dette intérieure
- Arrêter les licenciements tous azimuts et ouvrir des négociations sur la question
- Le respect du protocole d'accords signé avec le SAES
- La prise de l'arrêté d'extension de la Convention Collective des travailleurs des hydrocarbures
- Le recrutement des enseignants vacataires dans les Universités publiques
- Système de rémunération inéquitable, injuste et opaque
- Etc.

Il plaide pour la représentation de la Société civile et des organisations syndicales dans toutes les structures nationales où s'effectuent la conception, l'exécution et le contrôle de la politique économique du pays, comme c'est le cas au COS Pétro/Gaz.



Elimane DIOUF, Secrétaire général de la Confédération des syndicats autonomes du Sénégal (CSA)

«Faire l'économie des conflits sociaux...»

Le Secrétaire général de la Confédération des syndicats autonomes du Sénégal (CSA) s'est préoccupé du sort réservé à des milliers de travailleurs dans les services publics de l'État, dans l'Administration et dans des entreprises parapubliques.

Elimane DIOUF a souligné les retombées du dialogue social dans le cadre du tripartisme. Avant de soulever les questions qui, à son avis, subsistent et qui mobilisent davantage les organisations syndicales :

1. Respect des libertés syndicales
2. Poursuite des efforts consentis dans le secteur de l'éducation
3. Respect des accords signés avec les syndicats d'enseignants
4. Harmonisation du système de rémunération dans la fonction publique étatique et locale
5. L'apaisement du climat social et budgétaire sans précédent dans lequel vit la Croix Rouge sénégalaise

6. Mise en œuvre de certains accords comme celui de la convention collective de nettoyage avec les travailleurs de la SONAGED.

Monsieur DIOUF a également fait un plaidoyer sur les préoccupations suivantes :

- La réforme de la Senelec
- La situation des NEAS
- La question de la SN La Poste
- La relance du secteur du BTP.

Il a rappelé que le contexte budgétaire et financier, décrit par le Ministre des Finances et du Budget impose l'impératif permanent d'un dialogue tripartite, sincère et responsable. L'enjeu est, selon lui, de faire l'économie des conflits sociaux qui aggraveraient la situation dans laquelle notre économie se trouve.



Moussa CISSOKHO, Intersyndicale des travailleurs des Collectivités territoriales :

**« Des ressources conséquentes aux
Collectivités Territoriales »**

Le représentant de l'intersyndicale des travailleurs des Collectivités territoriales, M. Moussa CISSOKHO, a articulé son intervention autour des préoccupations fortes de son organisation. Des doléances qui tournent autour du respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CISSOKHO a également relevé l'importance de veiller au respect et à la considération des agents des Collectivités Territoriales qui sont en grève depuis trois ans. Il a souligné que l'espoir est permis, avant de suggérer une augmentation conséquente des ressources allouées aux Collectivités Territoriales.



Yvette KEITA, l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)

**« Contribuer à la paix et à la stabilité de
notre pays »**

Mme Yvette KEITA s'est penchée sur les défis auxquels les travailleurs font face, en évoquant les points suivants :

1. L'inflation et la hausse du coût de la vie ;
2. Le droit à la négociation ;
3. La protection contre les licenciements abusifs ;
4. La montée de l'emploi précaire
5. L'arrêt des chantiers dans le secteur du BTP, etc.

La représentante de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS) a fait noter que le Président de la République a manifesté l'importance qu'il accorde au dialogue. Mais, relève-t-elle, beaucoup d'organisations syndicales estiment que le dialogue est soit insuffisant, soit peu fructueux, alors que de nombreux défis ont émergé entre-temps. Elle fait également remarquer que de nombreux travailleurs ont exprimé des inquiétudes quant à la volonté des autorités de les écouter et de répondre à leurs préoccupations.

« Pour bâtir le Sénégal de nos rêves », Mme Yvette KEITA propose le dialogue et la concertation comme solution. Mieux, elle assure que « les organisations syndicales ne seront jamais des freins aux changements annoncés » par le Gouvernement. Elle est convaincue qu'un « dialogue social efficace peut contribuer à la paix et à la stabilité de notre pays ».

La représentante de l'UNSAS ne terminera pas son allocution sans demander aux autorités d'impliquer tous les partenaires sociaux dans les réformes touchant notamment :

- L'avenir du travail ;
- Les transitions écologiques et numériques ;
- La réforme des retraites ;
- L'économie informelle ;
- L'emploi des jeunes ;
- La réforme des entreprises comme la Senelec, etc.
- L'ouverture de négociations sur les points comme :
- La mise en œuvre du Plan de restructuration du Groupe La Poste pour son repositionnement dans l'économie nationale,
- La relance des activités du chemin de fer Dakar-Bamako, l'application des accords avec le SAES en 2023 et aux autres syndicats d'enseignants, les réponses aux demandes des PATS des universités
- La revalorisation des salaires des Agents des Collectivités territoriales
- Le respect de l'accord d'établissement de la RTS
- La gestion des contrats de travail de longue durée au Port autonome de Dakar, etc.



Baïdy AGNE, Représentant du Patronat

« L'entreprise a été fortement éprouvée ces dernières années »

Selon le responsable du patronat, « l'Entreprise se réjouit de l'espace du dialogue social tripartite, de l'espace du travail décent et productif, de l'espace d'une citoyenneté active à l'écoute des partenaires sociaux signataires de Conventions collectives nationales et sectorielles » et s'honore de la présence du Premier Ministre. Ainsi le devoir et la responsabilité des employeurs est de « toujours envisager l'avenir de notre société avec confiance et sérénité » pour un Sénégal souverain juste et prospère pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda national de transformation Sénégal 2050. « Nous avons ensemble cette ambition tripartite d'améliorer le mieux-vivre et le mieux-être de chaque citoyen sénégalais par le travail, la productivité et le mérite », précise Baïdy AGNE, Représentant du Patronat.

Répondant aux centrales syndicales, il déclare : « L'entreprise vous a entendus, nous nous sommes toujours parlé et compris. »

Poursuivant son exposé, il fait constater que l'entreprise a été fortement éprouvée, ayant subi, « ces dernières années, une série de chocs exogènes successifs et sans précédent ». Et pourtant, « elle s'est montrée résiliente » en supportant des surcoûts financiers, elle a répondu favorablement aux cahiers de doléances des travailleurs notamment à travers la hausse du Smig, du Smag et ainsi que le salaire catégoriel. « Cette résilience, d'année en année, dit-il, s'est traduite par une dette intérieure qui s'amplifie, des créances auprès des banques et des fournisseurs qui augmentent, des obligations fiscales et sociales de plus en plus difficiles à honorer faute de trésorerie. Conséquence : « La situation est difficile avec sur le dos les impôts, la douane, le contrôle économique et l'inspection du travail. » Toutes choses qui font que le patronat qui « n'a ni les capacités de l'Etat encore moins les leviers gouvernementaux lui permettant d'agir », sollicite des concertations plus régulières.

Si le secteur privé est un acteur clé de l'agenda national de transformation Sénégal 2050, on ne saurait se limiter uniquement à un dialogue social tripartite, souligne Baïdy AGNE. Ainsi, le dialogue public-privé constructif « est un impératif ». A cet effet, l'Entreprise renouvelle au Gouvernement sa totale disponibilité pour notre souveraineté économique, alimentaire, énergétique et numérique.

Tout en saluant la directive présidentielle sur la finalisation du projet de loi sur la souveraineté économique, Baïdy AGNE formule enfin les demandes du patronat :

- L'élargissement du Contenu local à des secteurs porteurs de croissance stratégique et de souveraineté nationale
- Une loi de portée générale sur le Contenu local
- La représentation du patronat au COS Petrogaz
- Le paiement de la dette intérieure
- La concertation technique avec la Direction des impôts et domaines

Dakar, le 27 février 2025

CONTACT PRESSE

 contact@bic.gouv.sn



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMAIRE

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

